

**COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS
SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
DU 21 MAI 2019**

Les outils du dispositif « Conditions de vie au travail »

**Étude d'usage par
l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de
Travail (ANACT)**

La DGFIP a conclu un marché public avec l'ANACT dans le cadre d'un projet d'approfondissement de sa démarche conditions de vie au travail. Dans ce cadre, une étude d'usage va être menée en 2019.

Elle vise à :

- s'assurer que les services s'approprient les outils du dispositif CVT et qu'ils en tirent des mesures concrètes ;
- disposer d'outils et méthodes de prévention mieux adaptés et mieux intégrés aux démarches de transformation notamment dans le cadre de la conduite de projets.

Cette étude d'usage comportera 3 thématiques d'évaluation des pratiques portant sur :

- l'appropriation du dossier de présentation dans le cadre d'un projet national décliné localement (panel de 3 CSRH) ;
- l'utilisation des espaces de discussion (sur la base des EDD réalisés dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des Services d'Appui au Réseau dans 3 départements) ;
- les modalités d'intégration des outils CVT dans le cadre des projets de réorganisations (4 départements de catégorie 1 à 4).

Précédée d'une phase documentaire, l'étude d'usage se déroulera dans une dizaine de départements sous la forme de rencontres avec les responsables concernés, un panel d'agents et les représentants du personnel en CHS-CT.

Un comité de suivi est institué au niveau national. Il est composé des représentants de l'ANACT, des représentants du personnel et de la DGFIP. Il sera installé lors du CNS du 21 mai 2019.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

→ jeudi 21 mai 2018 (CNS) : 1^{er} comité de suivi (méthodologie, calendrier)

→ du 22 mai au 31 décembre 2019 : travaux sur le terrain

→ février 2020 (CNS) : 2^{ème} comité de suivi (résultats et préconisations)